



Fiche d'inscription : Année 2017/2018

1^{ère} inscription : vous n'étiez pas adhérent en 2016/2017

Comment avez-vous connu le SEL ? :

Réinscription : vous étiez adhérent en 2016/2017

à remplir en lettres majuscules y compris l'adresse mail .

CIVILITE : M. ME MELLE

NOM : _____

PRENOM : _____ DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / _____

TELEPHONE : (FIXE) : ____ ____ ____ ____ (PORTABLE) : ____ ____ ____ ____

MAIL un par adhérent _____@_____

ADRESSE : _____

ASSUREUR (responsabilité civile) _____ N° CONTRAT : _____

1 - Documents à adresser directement au siège social de l'association⁽¹⁾

- a) La présente fiche remplie dûment complétée
 - b) 1 chèque de 10€ **par adhérent** à l'ordre du SEL de Cergy Pontoise
 - c) Assurance responsabilité civile
- ⇒ 1^{ère} inscription : joindre l'attestation de votre assurance responsabilité civile.

⇒ Réinscription : "J'atteste sur l'honneur être détenteur d'une assurance responsabilité civile"

Signature :

2 - Engagements

Chaque adhérent doit :

- prendre connaissance des statuts, du règlement intérieur de l'association et doit signer la charte du SEL au verso de cette fiche.
- S'engage à respecter la charte.
- ne pas divulguer à l'extérieur de l'association les coordonnées de ses membres et à ne diffuser aucune photo ou vidéo sans l'accord des personnes concernées.

Un rendez-vous peut vous être proposé avant la validation de votre dossier.

Fait à :

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)

Le :

Si besoin, vous pouvez joindre Marie-Christine Déjardin : dejardinmc@yahoo.fr



LA CHARTE DU SEL

L'Association s'engage à :

- accueillir les adhérents et les aider à nouer des relations de solidarité et de confiance réciproques,
- donner toute explication sur le fonctionnement du SEL, sur la base des documents consultables sur le site.
- favoriser les initiatives créatrices des adhérents qui restent conformes aux statuts et au règlement intérieur.

L'association n'est pas responsable de la qualité des biens et services échangés et de tout préjudice qui peut en découler.

L'Adhérent s'engage à :

- considérer son adhésion à l'Association « SEL de Cergy-Pontoise » comme une collaboration à une recherche d'un mieux-être pour tous, dans de nouveaux rapports sociaux et économiques,
- échanger le plus souvent possible selon les règles de fonctionnement de l'association,
- offrir des services de la meilleure qualité qui soit et au maximum de ses capacités, toujours dans le cadre d'un échange occasionnel,
- vérifier que les biens qu'il propose soient en bon état de fonctionnement,

**Aucun adhérent ne peut être contraint
à un échange de bien ou de service.**

NOM :

PRENOM :

SIGNATURE (précédée de : lu et approuvé)